

Eh, Rokhaya Diallo, si on parlait des esclaves au Mali d'AUJOURD'HUI ?

écrit par Antiislam | 17 mars 2021



Les crapules indigénistes nous bassinent avec une colonisation qui n'existe plus pour mieux dissimuler celle que nous subissons, en 2021, de leur fait.

De même ils sont très forts pour dissenter sur l'esclavage du passé, que nous avons aboli, nous les Français, les premiers au Monde, en 1794.

Aboli ?

Pas partout !!

Parce qu'il reste enraciné de nos jours aux pays des Diallo et des Traoré.

L'article qui suit le montre.

Pourquoi l'« esclavage par ascendance » subsiste encore au Mali

11 mars 2021

Ces dernières années, les images de migrants africains enchaînés et vendus en Libye ont rappelé la triste contemporanéité de pratiques esclavagistes semblant relever d'un autre âge.

Mais en Afrique, et notamment en Afrique subsaharienne, la longue histoire, souvent méconnue, de l'esclavage a encore de lourdes conséquences dans de nombreux pays.

Ainsi, au Mali, se perpétue une forme d'esclavage appelée « esclavage par ascendance ». Il s'agit de l'assignation du « statut d'esclave » à une classe de personnes sous le prétexte que l'un de leurs ancêtres aurait été réduit en esclavage par le passé par des familles de l'élite locale.

L'esclavage et les traites internes en Afrique de l'Ouest ont précédé la traite transatlantique et se sont perpétués au-delà des abolitions.

Le commerce transatlantique a accéléré le recentrage des économies ouest-africaines sur la traite : pour répondre à la demande atlantique mais également trans-saharienne, des razzias et des guerres sont menées, les captifs sont gardés localement et/ou vendus comme esclaves pour financer les prochaines guerres.

L'esclavage en Afrique de l'Ouest connaît un regain au

XIX^e siècle.

La multiplication de conflits locaux fait de nombreux captifs de guerre alors que l'abolition progressive de la traite transatlantique réduit la demande.

L'« offre » devient alors pléthorique et les prix abordables pour toutes les couches de population.

L'Afrique de l'Ouest entame à la même époque une reconversion dans l'économie de plantation, pour laquelle elle a besoin de main-d'œuvre.

Les économies ouest-africaines sont dès lors basées essentiellement sur le travail des personnes esclavisées.

Les enfants de ces personnes héritent du statut de leurs parents, créant une classe héréditaire reproductible et endogame, corvéable et exploitable à merci. Les rachats sont possibles mais rares.

Si le commerce des esclaves n'existe plus aujourd'hui, les pratiques d'exploitation sociale et économique héréditaire de type « esclavagage par ascendance » s'observent encore au sein des communautés nomades touarègues et peules résidant dans le centre et le nord du pays, mais elles sont en réalité présentes dans toutes les régions du Mali, ainsi que dans d'autres pays comme le Niger, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Nigéria, le Cameroun, le Tchad, le Soudan et le Sénégal.

En 2020, quatre militants maliens qui oeuvraient contre cette pratique ont été battus à mort à Djandjourné, dans l'ouest du pays, sur l'ordre d'élites locales qui continuent de défendre les hiérarchies sociales héritées du passé esclavagiste. S'en sont suivies d'importantes manifestations contre l'esclavage à Kayes.

Une perpétuation silencieuse de l'esclavage

Après l'abolition de la traite interne des esclaves africains de 1905 par l'État colonial français, la libération totale des personnes esclavisées a été lente. Les autorités coloniales se préoccupaient davantage du contrôle des populations et du recrutement des populations anciennement esclavisées pour le travail forcé sur les chantiers coloniaux.

Les propriétaires d'esclaves se sont adaptés au nouvel environnement juridique en cachant la pratique sous le couvert de domesticité, de confiage et de mariage. L'esclavage par ascendance continue ainsi d'exister aujourd'hui.

Les Diambourou : esclavage et émancipation à Kayes au Mali.

Les victimes de l'esclavage par ascendance sont confrontées à des discriminations et des abus et peuvent se retrouver contraintes de travailler sans rémunération.

Toute rébellion vis-à-vis de leurs supposés « maîtres » les expose à des sanctions dans les villages où elles résident : on les empêche d'accéder aux ressources essentielles comme l'eau, la terre ou les biens de consommation de base.

Un phénomène difficilement observable

Il n'y a pas de législation sur l'esclavage par ascendance.

Il est donc difficile de connaître le nombre exact de personnes victimes de ce phénomène.

En 2020, nous avons lancé un projet de recherche de trois ans pour analyser et cartographier les déplacements forcés de personnes cherchant à échapper aux conflits liés à l'esclavage par ascendance dans la région de Kayes au Mali.

L'esclavage a une place centrale dans l'histoire de Kayes ; au XIX^e siècle, la région était une zone de transit importante pour les caravanes d'esclaves. Nos recherches démontrent la continuité historique et l'ampleur des déplacements successifs liés à l'esclavage au Mali depuis le début du XX^e siècle.

Depuis 2018, plus de 3 000 personnes victimes d'esclavage par ascendance ont dû quitter leurs villages dans la région de Kayes, notamment en raison de leur engagement contre cette pratique. Nombre d'entre elles ont subi des exactions.



L'esclavage par ascendance se perpétue au Mali. Nicolas Jalibert/Flickr

Ces déplacements internes – principalement au sein de l'espace rural dans le Sahel occidental – sont largement ignorés.

Il est important de les étudier pour permettre une meilleure compréhension du phénomène et épauler les responsables politiques concernés dans la prévention et l'accueil de ces flux migratoires.

Il s'agit également de pouvoir anticiper ces flux et renforcer la résilience des communautés d'accueil face à l'arrivée soudaine de familles déplacées.

Nos recherches visent à proposer des mesures concrètes pour remédier à cette situation et pour gérer et prévenir le déplacement prolongé des victimes qui tentent d'échapper à l'esclavage.

Il n'existe pas de loi spécifique criminalisant l'esclavage par ascendance au Mali, contrairement aux pays voisins, le Niger et la Mauritanie.

En raison de cette absence de cadre juridique protecteur, les victimes de l'esclavage par ascendance n'ont souvent d'autre choix que de fuir vers des régions plus « hospitalières ».

Ces déplacements sont souvent causés par des conflits résultant de formes extrêmes d'exclusion ou de discrimination. Une large partie de ces déplacements est totalement invisible/invisibilisée.

Il s'agit d'une tendance historique.

Depuis que les Français ont aboli l'esclavage dans la majeure partie de l'Afrique occidentale française en 1905, les résistances contre l'esclavage ont généré des vagues successives de déplacements.

Parmi ceux et celles qui ont échappé à l'esclavage, certains ont tenté de retourner dans leur village d'origine, mais beaucoup ont décidé de ne pas le faire et se sont ré-installés ailleurs.

Une diaspora militante

La résistance à l'esclavage pour échapper aux violences systématiques a conduit à la fondation de communautés indépendantes mais également à la migration vers les villes et

les pays voisins comme le Sénégal. Ces migrations ont été largement ignorées et passées sous silence.

Aujourd'hui, les personnes auxquelles sont encore assignés le « statut d'esclave » et leurs alliés continuent de protester contre leur traitement et leur exclusion de la société.

Ils ont créé des réseaux internationaux, tels que Ganbanaxuun Fedde Armpes, qui est activement soutenu par la diaspora. Ils utilisent largement les réseaux sociaux.

Le sujet a également été repris par la communauté des blogueurs maliens, qui a lancé la campagne « Mali sans esclaves » #MaliSansEsclaves.

Les partisans locaux des hiérarchies sociales historiques, avec la complicité d'une partie de l'élite dirigeante demeurée largement silencieuse sur ces questions, ont pour la plupart réagi violemment à cet activisme anti-esclavagiste. Les gens qui contestent l'ordre social basé sur l'esclavage par ascendance sont attaqués, et dans certains cas, assassinés. Ce qui provoque le déplacement forcé de centaines de familles.

Ces groupes déplacés de force, principalement des femmes et des enfants, font partie des populations les plus pauvres et les plus vulnérables du Sahel.

Une crise non reconnue

Les autorités maliennes continuent de refuser de reconnaître qu'il y a encore des victimes de l'esclavage par ascendance au Mali et prétendent plutôt que les victimes ne sont pas des esclaves mais des participants à des pratiques culturelles dites « traditionnelles », lesquelles devraient donc être respectées par souci de cohésion sociale.

Pourtant, le Mali est signataire de diverses conventions internationales contre l'esclavage et la traite et qui prévoient, entre autres, le droit à la vie et à la liberté.

Depuis 2012, une coalition d'organisations maliennes de

défense des droits de l'homme plaide pour l'adoption d'une loi criminalisant l'esclavage par ascendance. Mais ce projet de loi a finalement été relégué dans un tiroir par le gouvernement sous prétexte d'autres priorités de crise.

Le gouvernement semble incapable ou peu désireux de s'attaquer à l'esclavage par ascendance et reste silencieux sur le sujet.

L'esclavage est considéré comme un héritage tabou qu'il est honteux d'aborder ouvertement car il risque de délégitimer certaines élites dirigeantes actuelles qui ont fermé les yeux sur les tentatives de dissimulation de ces pratiques.

Tant que l'esclavage par ascendance ne sera pas criminalisé au Mali, il sera très difficile de poursuivre le combat contre les abus que subissent les personnes à qui est assigné le « statut d'esclave ».

D'autant plus que le système judiciaire malien reste très dysfonctionnel et enclin à la corruption.

Nous proposons des mesures concrètes pour remédier à cette crise durable en formant des professionnels de la justice et en plaidant pour l'adoption d'une loi qui criminalise l'esclavage par ascendance.

Nous préconisons la formation des gouvernements locaux et nationaux sur la manière de gérer efficacement les déplacements prolongés des victimes de cette pratique.

Leah Durst-Lee, qui travaille actuellement comme stagiaire de recherche à l'Université de Copenhague avec Lotte Pelckmans sur les déplacements ruraux prolongés, a contribué à la rédaction de cet article

https://theconversation.com/pourquoi-l-esclavage-par-ascendance-sub siste-encore-au-mali-155226?utm_source=twitter&utm_medium=bylinetwitterbutton

<https://twitter.com/joepenney/status/1220816876206469121?s=20>